

République Française
Département du Haut-Rhin

COMMUNE DE VILLAGE-NEUF



TAXES ET REDEVANCES COMMUNALES

2023



Document délibéré par le Conseil Municipal le 02/12/2022

Accusé de réception en préfecture
068-216803494-20221202-221202D05-DE
Date de télétransmission : 06/12/2022
Date de réception préfecture : 06/12/2022

COMMUNE DE VILLAGE-NEUF

Complexe sportif, culturel & festif

Tarifs de mise à disposition des locaux, installations et équipements

Délibération du Conseil Municipal du 2 décembre 2022

TARIFS au 1er janvier 2023

		DU LUNDI AU VENDREDI				WEEK-END ET JOURS FERIES			
		EXTERIEURS		LOCAUX		EXTERIEURS		LOCAUX	
SALLES	Capacité max. & observations	Journée	1/2 journée	Journée	1/2 journée	Journée	1/2 journée	Journée	1/2 journée
Salle culturelle, configuration banquet avec bar, cuisine, billetterie, garde-robe	max. 500 places	1500,00 € (caution 500,00 €)	1000,00 € (caution 500,00 €)	750,00 € (caution 500,00 €)	500,00 € (caution 500,00 €)	2000,00 € (caution 500,00 €)	1350,00 € (caution 500,00 €)	1000,00 € (caution 500,00 €)	675,00 € (caution 500,00 €)
Salle culturelle, configuration gradins et chaises avec bar, billetterie, garde-robe	gradins max 308 places, chaises max 239 places	1000,00 € (caution 300,00 €)	680,00 € (caution 300,00 €)	500,00 € (caution 300,00 €)	340,00 € (caution 300,00 €)	1350,00 € (caution 300,00 €)	900,00 € (caution 300,00 €)	680,00 € (caution 300,00 €)	450,00 € (caution 300,00 €)
Salle culturelle, configuration mixte avec bar et cuisine	gradins max 308 places, banquet max 200 places	1500,00 € (caution 300,00 €)	1000,00 € (caution 300,00 €)	750,00 € (caution 300,00 €)	500,00 € (caution 300,00 €)	2000,00 € (caution 500,00 €)	1350,00 € (caution 500,00 €)	1000,00 € (caution 500,00 €)	675,00 € (caution 500,00 €)
Hall d'entrée / bar/configuration banquet avec cuisine et garde-robe	max 150 places	500,00 € (caution 100,00 €)	340,00 € (caution 100,00 €)	250,00 € (caution 100,00 €)	170,00 € (caution 100,00 €)	680,00 € (caution 100,00 €)	450,00 € (caution 100,00 €)	340,00 € (caution 100,00 €)	225,00 € (caution 100,00 €)
Bar / hall d'entrée <u>Tarif horaire</u>	max 200 places debout 1/2 journée = 3h 1 journée = 5h	15 €		7,50 €		20 €		10 €	
Salles associatives <u>Tarif horaire</u>	40 ou 50 places 1/2 journée = 3h 1 journée = 5h	15 €		7,50 €		20 €		10 €	
<p>Les associations ayant leur siège social sur le territoire de la Commune de VILLAGE-NEUF ont droit à une seule prestation gratuite par an (quelque soit sa nature)</p> <p>Les associations "Les Chouettes AL" et "Art'Neuf" disposent de la gratuité permanente des locaux pour l'organisation des actions périscolaires et manifestations culturelles</p> <p>L'association "Ecole de Musique de Village-Neuf" dispose gratuitement de la salle culturelle pour ses auditions et manifestations</p>									
Salle omnisport avec vestiaires <u>Tarif horaire</u>	1/2 journée = 3 x tarif horaire 1 journée = 5 x tarif horaire	10 €		-		13,50 €		-	
Salle omnisport avec vestiaires 1/3 plateau <u>Tarif horaire</u>	1/2 journée = 3 x tarif horaire 1 journée = 5 x tarif horaire	3,50 €		-		4,50 €		-	

		DU LUNDI AU VENDREDI		WEEK-END ET JOURS FERIES	
		EXTERIEURS	LOCAUX	EXTERIEURS	LOCAUX
SALLES					
Salle de gymnastique <u>Tarif horaire</u>	1/2 journée = 3 x tarif horaire 1 journée = 5 x tarif horaire	8 €	-	11 €	-
Salle de lutte <u>Tarif horaire</u>	1/2 journée = 3 x tarif horaire 1 journée = 5 x tarif horaire	6 €	-	8 €	-
Stade diurne <u>Tarif horaire</u>	1/2 journée = 3 x tarif horaire 1 journée = 5 x tarif horaire	8 €	-	11 €	-
Stade nocturne <u>Tarif horaire</u>		16 €	-	22 €	-
Multisports <u>Tarif horaire</u>	1/2 journée = 3 x tarif horaire 1 journée = 5 x tarif horaire	5 €	-	7 €	-

Autres prestations	EXTERIEURS	LOCAUX	EXTERIEURS	LOCAUX
Tarif horaire				
Location pour enregistrement et répétitions	60 €	-	60 €	-
Forfait sonorisation (32 entrées)	30 €	15 €	30 €	15 €
Forfait jeu d'orgue (48 circuits)	30 €	15 €	30 €	15 €
Forfait vidéo projection	30 €	15 €	30 €	15 €
Assistance technique (coût horaire)	30 €	30 €	30 €	30 €

COMMUNE DE VILLAGE-NEUF

Maison Communale, locaux du 1^{er} étage

Tarifs de mise à disposition des locaux, installations et équipements

Délibération du Conseil Municipal du 2 décembre 2022

TARIFS 2023

Location destinée aux particuliers résidant à Village-Neuf, pour y donner des réceptions limitées aux vins d'honneur, pots de l'amitié, apéritifs (à l'exclusion des repas) à l'occasion d'événements familiaux ou professionnels (mariages, décès, grands anniversaires, départs à la retraite...), ainsi qu'aux associations, sociétés ou organismes extérieurs et aux candidats aux élections politiques ou professionnelles pour la tenue de réunions politiques.

La mise à disposition s'effectue à titre gracieux quelque soit la durée pour les associations, sociétés et organismes ayant leur siège à Village-Neuf

LOCAUX		TARIFS	
Descriptif	Capacité maximale & observations	Durée de location inférieure ou égale à 3 heures	Durée de location supérieure à 3 heures
Grande salle, office avec local de desserte et local ménage, toilettes hommes et dames et hall ouvert sur la cage d'escalier	Capacité maximale de 200 places, surface de 200 m ²	150 €	250 €

Concessions des terrains dans le Cimetière

Délibération du Conseil Municipal du 2 décembre 2022

TARIFS au 1er janvier 2023

	01/01/2022 p.m.	01/01/2023
CONCESSIONS TRENTENAIRES		
Tombe simple	123,10 €	124,30 €
Tombe double	246,20 €	248,70 €
Tombe triple	368,80 €	372,50 €
Tombe quadruple	492,30 €	497,20 €
Tombe enfants	61,60 €	62,20 €
Tombe cinéraire (4 urnes)	1 436,50 €	1 450,90 €
Colombarium case (4 urnes)	1 436,50 €	1 450,90 €

CONCESSIONS QUINZENAIRE		
Tombe simple	61,60 €	62,20 €
Tombe double	123,10 €	124,30 €
Tombe triple	184,60 €	186,40 €
Tombe quadruple	246,20 €	248,70 €
Tombe enfants	30,80 €	31,10 €
Tombe cinéraire (4 urnes)	718,20 €	725,40 €
Colombarium case (4 urnes)	718,20 €	725,40 €

COMMUNE DE VILLAGE-NEUF

TAXES ET REDEVANCES COMMUNALES

Droits de place

Délibération du Conseil Municipal du 2 décembre 2022

TARIFS au 1er janvier 2023

	01/01/2022 p.m.	01/01/2023
ORDINAIRE		
Par mètre linéaire	3,20 €	3,20 €
Marché - Place de la Libération (ml/jour)	1,50 €	- €
Marché - (autres sites) (ml/jour)	1,50 €	1,50 €
Vente de sapins de Noël (forfait/jour)	6,10 €	6,10 €
Marchand ambulant portant sur lui les marchandises à vendre (par jour)	6,10 €	6,10 €

FETE FORAINE (valable pour la durée de la fête, non fractionnable)		
Stand ordinaire ml	6,10 €	6,10 €
Balançoire ml	6,10 €	6,10 €
Manège enfants et voltigeur ml	8,84 €	8,84 €
Auto-tamponneuse (petit : 10 x 20 m)	80,00 €	80,00 €
Auto-tamponneuse (grand : plus de 20 m)	100,00 €	100,00 €

POUR CIRQUE (par installation)		
Petit cirque ouvert	17,53 €	17,53 €
Petit cirque fermé	34,61 €	34,61 €
Grand cirque	143,30 €	143,30 €

COMMUNE DE VILLAGE-NEUF

TAXES ET REDEVANCES COMMUNALES

Tirages photocopies

Délibération du Conseil Municipal du 2 décembre 2022

TARIFS au 1er janvier 2023

	01/01/2022 p.m.	01/01/2023
PHOTOCOPIES COULEUR		
<u>Particuliers et entreprises privées</u>		
A4	0,76 €	0,76 €
B4	1,14 €	1,14 €
A3	1,52 €	1,52 €
<u>Organismes publics, associations, établissements scolaires, personnel de la Mairie</u>		
A4	0,46 €	0,46 €
B4	0,69 €	0,69 €
A3	0,91 €	0,91 €

PHOTOCOPIES NOIR ET BLANC		
<u>Particuliers et entreprises privées</u>		
A4	0,08 €	0,08 €
B4	0,11 €	0,11 €
A3	0,15 €	0,15 €
<u>Organismes publics, associations, établissements scolaires, personnel de la Mairie</u>		
A4	0,03 €	0,03 €
B4	0,05 €	0,05 €
A3	0,06 €	0,06 €

COMMUNE DE VILLAGE-NEUF

TAXES ET REDEVANCES COMMUNALES

Main d'œuvre, vacations et divers

Délibération du Conseil Municipal du 2 décembre 2022

TARIFS au 1er janvier 2023

	01/01/2022 p.m.	01/01/2023
TAUX HORAIRE		
Travaux ordinaires	23,90 €	24,10 €
Travaux extraordinaires ou insalubres	44,80 €	45,20 €
Supplément pour travaux dimanche, jour férié ou de nuit	23,90 €	24,10 €
Mise à disposition du tracteur communal avec chauffeur	53,00 €	53,50 €

DIVERS		
Taxe de stationnement des taxis (par an et par emplacement)	77,40 €	78,20 €
Fermage terrains communaux (par are et par an)	2,20 €	2,20 €
Mise à disposition d'un véhicule municipal / Forfait appliqué par tranche de 100 km (1)	20,00 €	20,00 €

(1) : Les 200 premiers kilomètres ne sont pas facturés
Toute tranche de 100 km entamée est due en totalité